

### Afer Actions Monde



EXERCICE CLOS LE: 30.09.2020



informations concernant les placements et la gestion3			
rapport d'activité10			
rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels16			
comptes annuels20			
bilan21			
actif21			
passif22			
hors-bilan23			
compte de résultat24			
annexes25			
règles & méthodes comptables25			
évolution actif net28			
compléments d'information29			
inventaire36			

Société de gestion AVIVA INVESTORS FRANCE

14, rue Roquépine - 75008 Paris

**Dépositaire** SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

75886 Paris Cedex 18

**Conservateur** BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex

Commissaire aux comptes KPMG SA

Représenté par Madame Isabelle GOALEC

Tour Eqho - 2, avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris La Défense

Commercialisateurs AVIVA VIE

AVIVA EPARGNE RETRAITE

70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes



#### Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué de solde du compte de régularisation des revenus;
- 2. Les plus values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde de régularisation des plus-values.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés. L'OPCVM a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant :

- distribution et/ou capitalisation : la société de gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

Fréquence de distribution : annuelle, le cas échéant, l'OPCVM pourra payer des acomptes sur dividendes.

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion du FCP est, grâce à une gestion orientée sur le marché des actions internationales, d'offrir aux porteurs une valorisation de leurs placements compatible avec un horizon d'investissement supérieur à 5 ans et de surperformer l'indice suivant : MSCI All Country World Index;

**Indicateur de référence :** L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indice MSCI All Country World Index (cours de clôture, dividendes réinvestis). Cet indice regroupe plus de 2400 valeurs cotées dans 46 pays dont 23 pays développés et 23 pays émergents. Il est libellé en euros. Il est calculé quotidiennement et publié par MSCI Limited.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI All Country World Index est disponible sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur : www.msci.com. L'OPCVM est géré activement. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

#### Stratégie d'investissement :

#### Stratégie utilisée

Pour parvenir à l'objectif de gestion, le gestionnaire investira sur le marché des actions internationales en effectuant une allocation géographique dynamique. Il pourra intervenir sur toutes les zones géographiques, notamment sur les pays émergents dans la limite de 40% de l'actif net. L'allocation géographique de référence est définie dans l'indicateur de référence, mais le gestionnaire, afin de parvenir à un résultat supérieur à cet indice, pourra sur ou sous pondérer certaines zones en fonction des perspectives économiques, des marchés et des devises. Aucun secteur économique particulier ne sera privilégié.

Le portefeuille sera également exposé entre 60% et 100% de l'actif net sur le marché des actions internationales à travers des investissements physiques, entre 0% et 50% de l'actif net, et en actions et OPC actions, entre 0% et 50% de l'actif net, et/ou l'utilisation de produits dérivés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant sur le marché des actions internationales est de 90% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les OPC seront sélectionnés en fonction de leur compatibilité avec l'indicateur de référence, de la connaissance du profil de risque et du processus de gestion et de la qualité de la relation avec le gestionnaire.

S'agissant des actions, la gestion privilégiera une approche fondamentale de la gestion de portefeuilles reposant sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que: leurs qualités intrinsèques, leur potentiel d'appréciation boursier supérieur à la moyenne des indices grâce à une analyse des sociétés dans lesquelles le fonds investit et de leur valorisation. Aucune décision d'investissement n'est en effet réalisée sans l'appui de solides arguments de valorisation.

Le portefeuille sera également exposé entre 0% et 40% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire. L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés. La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et +8.

#### Les actifs hors dérivés intégrés

#### => Actions et titres donnant accès au capital

Le FCP pourra investir en direct dans des actions entre 0 % et 50% de l'actif net. Les titres seront libellés en toutes devises.

Le fonds pourra détenir principalement des titres de sociétés de moyennes ou grandes capitalisations et dans la limite de 10% de l'actif net, des titres de petites capitalisations. Les titres sélectionnés pourront appartenir à tous les secteurs économiques.

Les zones géographiques couvertes sont celles définies par l'indicateur de référence.

L'allocation géographique retenue par le gestionnaire en fonction des analyses économiques, de marchés et de devises, pourra toutefois s'écarter des quotités définies par l'indicateur de référence. Le FCP pourra investir dans la limite de 40% de l'actif net dans des actions issues de pays émergents. En dehors de cette limite, il n'est pas prévu d'allocation minimale ou maximale par zone géographique.

#### => Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP pourra investir dans des titres de créance et instruments du marché monétaire entre 0% et 40% de l'actif net émis par des émetteurs privés ou par des émetteurs publics. Les titres seront libellés en toutes devises.

Le FCP pourra investir dans la limite de 40% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe
- obligations à taux variable
- obligations indexées sur l'inflation
- obligations souveraines
- obligations high yield
- titres de créance négociables
- EMTN non structurés,
- titres participatifs
- titres subordonnés
- bons du trésor
- obligations callables
- obligations puttables

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations.

<u>Titres dont la durée de vie restant à courir est supérieure à 6 mois :</u>

Il s'agit des titres de créance (obligations classiques, obligations à taux variables, TCN, titres négociables à moyen terme, EMTN non structurés, titres participatifs, titres subordonnés, obligations indexées sur l'inflation) émis indifféremment par des émetteurs publics ou par des émetteurs privés et pour lesquels il n'est pas défini de critères de duration minimum ou maximum.

Titres dont la durée de vie restant à courir est inférieure ou égale à 6 mois :

Il s'agit des instruments du marché monétaire (bons du trésor, TCN court terme...) émis indifféremment par des émetteurs publics ou par des émetteurs privés.

La société de gestion applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention et la durée maximum pour un même émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Sont éligibles :

- tous les titres d'états ;
- les titres privés bénéficiant d'une notation minimale de P1 chez Moody's ou de F1/F1+ chez Fitch ou de A1/A1+ chez Standard and Poor's, à condition que l'émission soit supérieure à plus de 300 millions d'euros.

Certains titres ne répondant pas à ces critères pourront être éligibles après validation par le Président du Directoire d'Aviva Investors France.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

#### => Actions et parts d'OPC

Le portefeuille du FCP pourra être investi entre 50% et 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	100%
FIA de droit français*	30%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	30%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

<sup>\*</sup> répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

#### Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- Action
- Taux
- Change
- Nature des interventions :
  - Couverture
  - Exposition
  - Arbitrage
- Nature des instruments utilisés :
- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Total Return Swap (Indice et Single Name)
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

#### Informations particulières sur l'utilisation des TRS:

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site www.avivainvestors.com.

#### Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrants des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Action
- Taux
- Change
- Crédit
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
  - Couverture
  - Exposition
  - Arbitrage
- Nature des instruments utilisés :
- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations remboursables en actions
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :

- au marché des actions et des devises,
- au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

#### Les dépôts

Le FCP pourra avoir recours à des dépôts à vue dans la limite de 10% de l'actif net. Ces dépôts à vue seront effectués en vue d'optimiser la gestion de trésorerie.

#### Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

#### Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée sur le portefeuille.

#### Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

#### Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur

rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie « Informations particulières sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de l'OPCVM.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

#### Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC monétaires court terme.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

**Profil de risque :** Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Au travers des investissements du FCP, le porteur s'expose aux risques suivants :

#### **Risques principaux:**

#### Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

#### Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

#### Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

#### Risque de change

Etant donné que le fonds peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

#### Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

#### Risque de crédit

Le porteur est exposé au risque de défaillance d'un émetteur mais ce risque est limité par la procédure de sélection des émetteurs décrite dans la partie « actifs » du prospectus.

#### Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

#### Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

L'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

7

#### Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du fonds pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

#### Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

#### Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (high yield) (haut rendement)

L'OPCVM peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### Risque lié aux marchés des pays émergents

Le portefeuille peut investir sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

#### **Risques accessoires:**

#### Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait des conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Garantie ou protection :** Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :** Le FCP est ouvert à tous souscripteurs, il sert plus particulièrement de support à des contrats d'assurance vie en unité de compte souscrits sous l'égide de l'AFER auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite.

Il est destiné à des souscripteurs souhaitant profiter sur le long terme du dynamisme du marché des actions internationales tout en acceptant les risques qui y sont liés. La durée minimum de placement recommandée est de cinq ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts/actions ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

**Régime fiscal :** Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

<sup>•</sup> La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : www.afer.fr.

<sup>•</sup> Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Aviva Investors France - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. dirjur@avivainvestors.com

<sup>•</sup> Date d'agrément par l'AMF : 25 juin 2004.

<sup>•</sup> Date de création du Fonds : 7 juillet 2004.



#### Environnement économique

La croissance mondiale n'a progressé que de 2,9% en 2019, son rythme le plus faible depuis 2009. Les politiques monétaires accommodantes n'ont que très partiellement amorti les effets des incertitudes liées au Brexit et au conflit commercial sino-américain. L'année 2020 a débuté avec l'espoir d'un redressement de la croissance mondiale, dans le sillage notamment de la signature, mi-janvier, de l'accord commercial partiel entre les États-Unis et la Chine mais aussi des effets décalés des assouplissements monétaires de 2019. Cet espoir a malheureusement fait long feu avec un scénario imprévisible et inédit : la pandémie de Covid-19.

Ce nouveau coronavirus a tout d'abord frappé la Chine en janvier puis l'Asie. L'épidémie s'est ensuite successivement étendue à l'Europe, aux Etats-Unis et à l'hémisphère sud. Face à l'urgence sanitaire, des mesures de confinement et de distanciation sociale inédites ont été prises dans de nombreux pays. Elles ont provoqué l'arrêt brutal d'une grande partie de l'économie avec un choc d'offre en coupant les chaînes d'approvisionnement et surtout un choc de demande. Les secteurs exigeant des interactions sociales – secteur aérien, tourisme, services – se sont retrouvés à l'arrêt total. Le « Grand confinement » a provoqué la récession mondiale la plus profonde depuis la Grande Dépression. Le PIB des pays de l'OCDE a reculé en rythme trimestriel de 0,9% au premier trimestre puis de 9,8% au deuxième, et ce avec de fortes disparités entre pays. Les échanges mondiaux se sont également effondrés. De nombreux pays ont mis en place des mécanismes de chômage partiel ou des subventions aux salaires pour tenter d'amortir les effets dévastateurs sur l'emploi.

Gouvernements et banques centrales ont déployé, de manière coordonnée, des mesures de soutien fiscal et monétaire sans précédent pour amortir le choc sur les revenus des ménages et des entreprises, et ainsi éviter une récession durable. Les mesures fiscales déployées sont estimées par le FMI à 12.000 milliards de dollars, soit 14% du PIB mondial. La dette publique mondiale s'est envolée à 100% du PIB, un niveau jamais atteint.

Même si l'activité a fortement rebondi lors de la réouverture progressive des économies en mai et juin, la durée et l'intensité du choc demeurent très incertaines. Son rythme, largement conditionné à la découverte d'un vaccin ou d'un traitement contre la Covid-19, est d'autant plus incertain que de nouvelles mesures de restriction ont été prises, notamment en Europe, au début de l'automne dans la crainte d'une deuxième vague de l'épidémie. La distanciation sociale « volontaire » des populations freine également, selon le FMI, la reprise.

Selon les dernières prévisions du FMI, le PIB mondial devrait chuter de 4,4% en 2020, avec des écarts significatifs entre pays. Le PIB des économies avancées devrait reculer de 5,8%. Le rebond mondial de 5,5% attendu en 2021 (+3,9% pour les économies avancées), également très hétérogène d'un pays à l'autre, ne permettra pas de recouvrer les niveaux de PIB d'avant crise. La Covid-19 est pour le moment un choc désinflationniste. En principe, les mesures budgétaires et monétaires ne devraient pas faire remonter l'inflation dans l'immédiat. À quoi s'ajoute la chute des prix du pétrole à des plus bas depuis mi-2017.

La croissance américaine a ralenti en 2019 à 2,2%, au plus bas depuis trois ans. Les Etats-Unis, qui sont très rapidement devenus le plus grand foyer de propagation de l'épidémie, ont vu, selon l'OCDE, leur PIB reculer, en rythme trimestriel, de 1,3% au premier trimestre puis de 9,5% au deuxième. L'administration Trump a fait voter fin mars un plan de relance sans précédent de 2.000 milliards de dollars, notamment en faveur des ménages à plus bas revenus. La reprise économique qui s'est progressivement amorcée est jugée « très incertaine » par Jerome Powell, le président de la Fed. Alors que les principales mesures de soutien aux ménages ont pris fin début août, il continue à appeler de ses vœux un nouveau volet fiscal notamment pour soutenir la consommation et le moral des ménages. Mais le vote était toujours bloqué fin septembre au Congrès en raison du durcissement de la campagne pour les élections du 3 novembre. Le regain de tensions avec la Chine ces derniers mois est également un élément d'incertitude. Selon les dernières prévisions du FMI, le PIB américain devrait reculer de 4,3% cette année pour rebondir de 3,5% l'an prochain.

Après une croissance limitée à 1,3% en 2019, et un net ralentissement en fin d'année, la zone euro est, avec le Royaume-Uni, la zone la plus touchée par la pandémie. C'est là que les confinements ont été les plus sévères. Après un repli de 3,6% au premier trimestre, le PIB de la zone a chuté de 12,1% au deuxième trimestre avec des écarts marqués entre pays. L'Espagne, l'Italie et la

France sont les plus touchées tandis que l'Allemagne, dont l'économie est moins exposée aux secteurs liés aux interactions sociales et au tourisme, a connu un repli un peu moins brutal. Face aux énormes moyens budgétaires déployés par les États, Bruxelles a suspendu le pacte de stabilité et les contraintes budgétaires de la zone euro. En juillet, l'accord historique sur un projet de plan de relance budgétaire européen de 750 milliards d'euros, financé pour la première fois par de la dette commune, a été salué. Alors que la reprise post-confinement marquait des signes d'essoufflement au cours du troisième trimestre, l'Europe est confrontée à une résurgence de la Covid-19 depuis août qui alimentent les inquiétudes sur les perspectives de croissance. Selon les dernières prévisions du FMI, le PIB de la zone euro devrait reculer de 8,3% cette année pour rebondir de 5,2% l'an prochain.

Le Royaume-Uni, qui a enregistré une croissance limitée à 1,3% en 2019, a été durement touché par la pandémie. Cette crise sanitaire et économique vient s'ajouter à l'épineux dossier du Brexit. L'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne est effectif depuis le 31 janvier 2020 sans que les relations futures avec l'Union européenne ne soient encore définies. Le pays a de plus imposé, après une longue hésitation, l'un des plus longs confinements Le gouvernement a annoncé en juillet un plan de relance de 30 milliards de livres. Selon les dernières prévisions du FMI, le PIB du Royaume-Uni devrait reculer de 9,8% cette année pour rebondir de 5,9% l'an prochain. Alors que les négociations sur les futures relations avec l'Union européenne étaient dans l'impasse fin septembre, le pays est sous la menace d'un « hard Brexit » qui pourrait, parallèlement aux nouvelles mesures de restrictions décidées à l'automne, fragiliser un peu plus la reprise.

Pénalisée par la hausse de la TVA en octobre, plusieurs typhons meurtriers et le conflit commercial sino-américain, l'économie japonaise a enregistré au quatrième trimestre 2019 son premier recul (-1,8%) en cinq trimestres. Début 2020, l'économie a été frappée par la pandémie. Après avoir enregistré une croissance de 0,7% en 2019, le Japon est officiellement entré en récession au premier trimestre 2020 (-0,6%), et ce pour la première fois depuis 2015. L'archipel a connu au deuxième trimestre un choc de croissance inédit (-7,9%). Le gouvernement a déployé une relance budgétaire estimée à plus de 40 % du PIB, soit deux fois plus qu'en 2008. Si l'épidémie est contenue sur l'archipel, le PIB devrait, selon le FMI, reculer 5,3% en 2020 pour ne rebondir que de 2,3% en 2021.

Après un ralentissement largement anticipé de sa croissance à 6,1% en 2019 en raison du rééquilibrage de la croissance chinoise vers la consommation intérieure, la Chine a été le premier pays officiellement touché par l'épidémie. Son PIB a chuté de 6,8% au premier trimestre 2020. La reprise a toutefois été forte au deuxième trimestre (+3,2%) dans le sillage de mesures efficaces de contrôle de l'épidémie mais aussi d'importantes mesures de soutien. Le pays devrait être l'un des seuls à éviter la récession en 2020 avec une croissance estimée par le FMI à 1,9% puis de 8,2% en 2021. La croissance chinoise est toujours à la merci des tensions commerciales et diplomatiques avec les États-Unis.

#### **Banques centrales**

Déjà ultra-accommodantes en 2019, les grandes banques centrales ont, face à la menace de récession, assoupli encore davantage, dès mars, leur politique monétaire avec des mesures exceptionnelles d'une ampleur inédite : baisse de taux et politique de taux zéro dans les pays développés, montée en puissance des programmes de rachat d'actifs, interventions ciblées dans certains segments financiers. En rachetant massivement sur les marchés de la dette souveraine et désormais d'entreprises, les banques centrales visent à soulager les banques pour les inciter à maintenir, voire relancer, leurs prêts aux ménages et entreprises. L'ensemble de ces mesures a également réussi à endiguer la chute des marchés financiers en mars et permettre leur rebond.

Après trois baisses de taux en 2019 et une reprise à l'automne, pour la première fois depuis 10 ans, des injections de liquidités, la Réserve fédérale américaine a réagi en mars, rapidement et massivement. Elle a abaissé ses taux d'intérêt directeurs jusqu'à une fourchette de 0%-0,25% et s'est engagé sur des achats « illimités » d'obligations d'État. Un important programme de prêt garanti a été mis en place. Inquiète de la lenteur de la reprise économique et des perspectives de l'emploi, la Fed a élargi en juin son programme de rachat d'actifs à la dette d'entreprise. Elle est également prête à maintenir son principal taux directeur à zéro jusqu'à fin 2022. Fin août, la Fed a révisé sa stratégie en incluant un objectif d'inflation moyen de 2%, signifiant qu'elle était prête à une plus grande flexibilité sur l'inflation afin de privilégier l'emploi et la croissance. Pour l'heure, la Fed prévoit une inflation de 1,2% en 2020 et fixe un objectif de 2% en 2023. Jerome Powell a réitéré à plusieurs reprises sa prudence sur le rythme de la reprise américaine et appelé de ses vœux un nouveau volet fiscal.

Dans le sillage de la Réserve fédérale, la Banque centrale européenne a relancé à partir de novembre 2019 sa politique d'injection de liquidités pour stimuler une croissance atone en zone euro. C'est aussi dans le sillage de la Fed que la BCE est rapidement passée à l'action en mars pour rassurer les marchés et soutenir le crédit. La BCE a lancé un nouveau programme de rachats d'actifs de 750 milliards d'euros. Ce plan a été renforcé en juin pour totaliser 1,35 milliard d'euros, soit plus de 10 % du PIB de la zone euro. Il sera prolongé au moins « jusqu'à fin juin 2021 », contre fin 2020 initialement. La BCE a également allégé temporairement les exigences de capitaux propres et les mesures concernant les prêts à risques. Déjà au plancher avant la crise, les taux de la BCE n'ont pas été abaissés. Le taux de la facilité de dépôt reste inchangé à -0,5% et le taux de refinancement à zéro. L'inflation est

passée en territoire négatif en août en zone euro. La banque centrale surveille, à ce titre, de près l'appréciation de l'euro qui a franchi en septembre le seuil des 1,20 dollar. La BCE prévoit désormais une inflation à 0,3 % en 2020, 0,8 % en 2021 et 1,3 % en 2022, encore loin de son objectif « proche mais inférieure à 2 % ».

#### La politique de gestion

Au cours de la période écoulée, nos paris d'allocation tactique ont assez peu évolué, faisant le pari de surpondérations sur les zones États-Unis et Europe, et de sous pondérations sur le reste du monde.

L'allocation sur le marché américain tirait sa légitimité d'un momentum de croissance économique robuste, ainsi que d'un retour à l'actionnaire parmi les plus élevés une fois intégré les importants montants de rachats d'actions. Par ailleurs, l'exercice 2020 s'amorçait sous de bons auspices, grâce à une élection présidentielle en ligne de mire, traditionnellement prétexte à des surenchères de relances budgétaires, combustible essentiel à la poursuite de la hausse boursière. La pandémie de Covid en a malheureusement décidé autrement. L'impact de la fermeture de l'économie américaine sur les marchés financiers a été brutal en tout début de période. Le rebond l'a été tout autant. Les mesures de soutien, tant budgétaires que monétaires y ont contribué. Mais par-dessus tout, les marchés américains ont été tirés vers le haut par leur composante technologique, et l'insolente santé financière et boursière de leurs fleurons. Peu impactés par la crise, voire en bénéficiant, nombre de sociétés gravitant dans la galaxie des technologies de l'information traitent en fin de période à des cours très largement supérieurs à ceux de début d'année, voire proches des plus hauts historiques pour certaines d'entre elles. Véritable arche de Noé pour les investisseurs, les sociétés à croissance pérenne ont vu leurs performances boursières alimentées par des flux sans précèdent. Le S&P 500 finit ainsi l'exercice en hausse de 15% en dollar, et de 7% en euro.

Les marchés européens n'ayant pas la même intensité technologique, le rebond a été moins marqué. Par ailleurs, les degrés de confinement divers ont créé une véritable divergence dans les vitesses de reprise économique, le nord de l'Europe s'en sortant sensiblement mieux que le Sud. Les performances géographiques sont donc au diapason. Comme aux Etats-Unis, les divergences de performances sectorielles sont exacerbées par le désir des investisseurs de protéger leur capital en investissant sur les sociétés à croissance visible. Ces sociétés ont attiré des flux importants, et traitent en fin d'exercice à des records de valorisation historique. Le Stoxx600 finit l'exercice en baisse de 5,6%.

Les marchés émergents ont connu des fortunes diverses, la Chine se sortant in fine bien mieux de la pandémie de Covid-19 que bon nombre de pays développés. Après avoir baissé de concert en début de période, subissant de plein fouet ce qui s'annonçait comme une grande crise de l'offre, les bourses émergentes se sont fortement redressées à partir du mois de juillet, aidées en cela par un fort mouvement de baisse du dollar. En fin de période, le MSCI Emerging Market affiche une hausse de près de 11% en dollar, et de 3% en euro.

Sur la période, la performance du FCP a été de 3,25% contre 2,68% pour son indice de référence (MSCI All Country World Index).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

#### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

	Mouvements ("Devis	se de comptabilité")
Titres	Acquisitions	Cessions
AVIVA MONETAIRE ISR CT PART D FCP	99 754 276,72	91 047 953,18
AVIVA INVESTORS JAPON ISR FCP	7 666 907,88	7 181 910,66
AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV S AND P 500 ETF	-	8 627 100,09
INTEL CORP	3 826 575,89	2 909 981,27
UNION PACIFIC CORP	5 702 355,66	-
CHEVRON CORP	5 048 752,42	-
NVIDIA CORP	4 043 027,54	883 191,37
APPLE INC	2 444 483,48	2 309 433,40
MARTIN MARIETTA	142 763,13	4 315 858,85
BERKSHIRE HATAW B	260 220,99	4 076 998,95

#### Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet d'Aviva Investors France via le lien : http://www.avivainvestors.fr.

Le rapport sur l'exercice par la Société de Gestion des droits de vote est disponible sur son site internet ou dans le rapport annuel de la Société de gestion.

#### Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

Aviva Investors France a recours au service d'Aviva Investors Global Services Limited et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments ; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site www.avivainvestors.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

#### Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.avivainvestors.fr.

#### Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

### Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Aviva Investors France

Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous présentons l'information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans notre politique d'investissement.

Aviva Investors, dénomination sous laquelle sont regroupées l'ensemble des entités de gestion d'actifs du Groupe Aviva, est acteur du développement et de la promotion de l'Investissement Responsable en tant que signataire fondateur des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), membre fondateur des Principes pour une assurance responsable (PSI) et en participant à la promotion de la CDP (anciennement « Carbon Disclosure Project »).

Notre stratégie mettant l'Investissement Responsable et la finance durable au cœur de nos préoccupations repose sur trois axes stratégiques :

- L'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans nos décisions d'investissement, nos produits et nos solutions. En tant qu'investisseur actif à long terme, nous sommes profondément convaincus que les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance peuvent avoir un impact significatif sur les rendements des investissements et les résultats des clients. L'ESG est donc une considération fondamentale dans la façon dont nous gérons les investissements pour le compte de nos clients pour une meilleure prise en compte du risque.
- L'engagement actionnarial. Nous utilisons le vote, l'engagement et la réforme du marché pour conduire une transition vers un avenir durable. Nous sommes convaincus d'agir, de défendre et de tirer parti de l'influence pour apporter des changements avec et au nom de nos clients. Nous prenons très au sérieux notre rôle d'actionnaire. Nous nous concentrons sur l'engagement, le vote et la réforme du marché pour générer des résultats qui profitent à nos clients ainsi qu'à l'ensemble de l'économie, de l'environnement et de la société dans son ensemble pour des investissements de qualité
- La participation aux initiatives de place. La création d'un avenir durable et les performances des investissements à long terme ne peuvent être assurées qu'en collaborant avec nos clients, nos concurrents, les responsables politiques et les régulateurs afin de confronter les différentes perspectives et de partager les connaissances et l'expérience de tous. C'est pourquoi nous avons créé et contribué à des initiatives visant à faciliter les investissements durables pour les clients pour une création de valeur durable.

Aussi, tous les fonds d'Aviva Investors France excluent les sociétés impliquées dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM), conformément aux conventions d'Ottawa et d'Oslo et selon les recommandations de l'AFG.

Par ailleurs, dans le cadre de notre démarche ESG, une nouvelle politique d'exclusion a été approuvée en Avril 2020 par Aviva Investors interdisant aux gérants de portefeuilles d'investir dans les entreprises impliquées dans la fabrication d'Armes Controversées et d'Armes à feu à usage civil (armes à feu à usage civil, armes biologiques et chimique, armes nucléaires, armes à base d'uranium appauvri, armes incendiaires, armes à laser aveuglantes et à éclats non localisables).

#### L'intégration des critères ESG:

L'approche générale en faveur de l'investissement ESG d'Aviva Investors France repose sur la conviction qu'une intégration des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance dans les analyses d'investissement et les processus de décision peut générer des bénéfices pour ses clients et la société. Par ce biais, Aviva Investors France améliore la prise en compte des risques et opportunités associés aux facteurs ESG lors de la décision d'investissement et de son suivi.

La prise en compte des considérations ESG (Environnement, Social et Gouvernance) intervient à chaque étape du processus d'investissement d'Aviva Investors France. Ce dernier tient compte de l'environnement de marché, des tendances sectorielles, et des spécificités propres à chaque classe d'actifs.

L'intégration des facteurs ESG dans le processus de gestion financière se fait via le fournisseur MSCI ESG Research, dont les données sont mises à disposition de la gestion via l'outil front-to-back Aladdin BRS. Aviva Investors France utilise également sa recherche interne ESG, l'expertise de son équipe dédiée Global Responsible Investment (GRI), des recherches commissionnées auprès d'organismes indépendants ainsi que des rapports issus d'organisations non gouvernementales afin de dresser un récapitulatif complet de l'impact des problématiques ESG sur les entreprises ou secteurs d'activités dans lesquels elle investit.

Dans le cadre de notre stratégie de développement et en lien avec la volonté d'étendre la prise en compte des facteurs ESG dans nos investissements, nous avons fait évoluer les principaux fonds de notre gamme vers des fonds ISR spécifiques. Nous avons ainsi développé une large gamme de fonds ISR couvrant l'ensemble des classes d'actifs qui nous a permis d'être un leader en termes d'encours labellisés ISR.

Le label ISR français a été créé en 2016 avec le soutien du Ministère de l'Économie et des Finances. Il a pour but d'offrir aux épargnants une meilleure visibilité sur leurs investissements en garantissant la transparence des processus d'investissement des fonds labellisés et de la façon dont les critères ESG sont intégrés.

Toutes informations complémentaires sur l'approche ISR d'Aviva Investors France, les fonds ISR dont elle assure la gestion ou, plus généralement, sur les procédures appliquées sont accessibles via le site internet de la société de gestion (accessible via le lien www.avivainvestors.fr).

#### Politique de vote et d'engagement :

Aviva Investors France a développé, dans l'exercice des droits de vote au titre d'actionnaire, une politique exigeante intégrant une attention particulière aux questions d'ordre ESG, couplée à une politique d'engagement et de dialogue avec les sociétés sur des thématiques de long terme.

Aviva Investors a depuis plus de 20 ans formalisé sa politique de vote et d'engagement actionnarial. Cette politique définit un certain nombre de principes de vote, dont notamment la manière dont le Groupe Aviva se positionne sur les problématiques ESG des entreprises. Cette politique est révisée annuellement afin de renforcer sa pertinence sur la base des informations recueillies lors des assemblées générales d'actionnaires. Soumise à la validation du Conseil d'Administration d'Aviva Investors et du Groupe Aviva, elle définit un certain nombre de principes de vote et notamment la manière dont le Groupe Aviva se positionne sur les problématiques ESG et climat des entreprises.

Nous évaluons également la façon dont les entreprises gèrent les risques liés au changement climatique. Nous nous référons aux conclusions des principales initiatives mondiales qui mesurent et suivent la performance des entreprises par rapport aux principales pratiques en matière de développement durable. Ces initiatives incluent le Corporate Human Rights Benchmark (CHRB) ainsi que la World Benchmarking Alliance (WBA).

En outre, nous sommes susceptibles d'utiliser notre vote pour interpeller les directions d'entreprises n'ayant pas pris de mesures suffisantes sur des questions de durabilité.

L'engagement avec l'entreprise fait partie intégrante de la gestion des risques et des opportunités ESG au sein de nos portefeuilles. A titre individuel ou collectivement aux côtés d'autres investisseurs, Aviva Investors entretient également un dialogue actif avec les entreprises dans lesquelles elle investit pour les encourager à agir sur les problématiques environnementales, sociales et sociétales et, en particulier, sur les sujets liés à la gestion du risque climatique et la transition vers une économie bas carbone. Nous les incitons à améliorer leurs performances ESG et à adopter des meilleures stratégies et systèmes de gestion, afin de tirer profit des opportunités ESG et de gérer les risques ESG.

Notre programme d'engagement climatique est exécuté par toutes les fonctions d'investissement afin de refléter la centralité des risques climatiques dans nos perspectives d'investissement.

Une équipe dédiée au sein de l'équipe Global Responsible Investment (GRI) coordonne la totalité de nos activités d'engagement actionnarial ESG et exerce nos droits de vote. Elle échange régulièrement avec les équipes de gestion en France afin de confirmer les résolutions et les positions à tenir lors des assemblées.

Notre politique de vote et d'engagement actionnarial est disponible sur le site internet : https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nous-connaitre/investissement-responsable/

#### Rapport ESG et Climat

Vous pouvez consulter le rapport ESG et Climat sur notre site internet : www.avivainvestors.fr. Les éléments d'information qui sont présentés dans ce rapport illustrent les engagements et réalisations d'Aviva Investors France et du Groupe Aviva en matière d'accompagnement de la transition énergétique à travers des exemples tangibles comme l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion et la mesure de l'empreinte carbone, disponible dans les rapports mensuels des fonds.

Depuis 2017, l'intensité carbone (c'est-à-dire l'empreinte carbone (tonnes de CO2) / Millions de \$ de Chiffre d'affaires) de chaque fonds est affichée sur le document de reporting mensuel, permettant ainsi aux investisseurs de comparer la performance carbone du fonds par rapport à son indice de référence et suivre son évolution dans le temps.

Le tableau ci-contre résume les considérations ESG prises en compte par le fonds Afer Actions Monde au 31 décembre 2019.

ОРС	Type de fonds	Encours (M euros)	% Total OPC	Туре	Exclusion armes controversées	Exclusion Tabac	Gestion ISR et/ou thématique	Label ISR	Vote	Emissions CO <sup>2</sup> 2019	Emissions CO <sup>2</sup> 2018	Score ESG 2019	Score ESG 2018
Afer Actions Monde	ouvert	819	0,7%	Actions	Ø				Ø	112,82	137,93	6,33	6,20

Source: Aviva Investors France au 31/12/2019

#### Politique de rémunération

#### Partie qualitative

Aviva Investors France s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AIF, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, AIF est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'information, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.avivainvestors.com

#### Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2019, le montant des sommes versées par Aviva Investors France à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 12 712 788 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2019 à l'ensemble des 147 salariés d'Aviva Investors France (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 856 950 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 324 272 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

#### Effets de levier

Levier brut : 101%. Levier net : 100%.

#### Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2020.

#### Techniques de gestion efficace du portefeuille

L'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opération au cours de l'exercice clos à fin septembre 2020.

# rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



KPMG S.A. Siège social Tour EQHO 2 Avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris la Défense Cedex France 

 Téléphone :
 +33 (0)1 55 68 86 66

 Télécopie :
 +33 (0)1 55 68 86 60

 Site internet :
 www.kpmg.fr

#### Fonds Commun de Placement AFER ACTIONS MONDE

14, rue Roquépine - 75008 Paris

#### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

Mesdames, Messieurs,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AFER ACTIONS MONDE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance. Inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14-30080101 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles. Siège social : KPMG S.A. Tour Eqho 2 avenue Cambetta 92066 Paris la Défense Cedex Capital : 5 497 100 €. Code APE 69202. T'5 726 417 R.C.S. Nanterre TVA Union Européenne FR 77 775 726 417



Fonds Commun de Placement AFER ACTIONS MONDE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

#### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

#### Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.



Fonds Commun de Placement AFER ACTIONS MONDE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

#### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournics ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

4



Fonds Commun de Placement AFER ACTIONS MONDE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

 il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense,

KPMG S.A.

Signature numérique de Isabelle Goalec Date: 2021.02.01 18:36:25 +01'00'

Isabelle Goalec Associée



### **BILAN**actif

	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts		-
Instruments financiers	854 948 772,55	762 771 864,41
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	419 753 390,52	347 248 537,93
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• Organismes de placements collectifs		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	435 195 382,03	415 523 326,48
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	_	_
• Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	_	_
Créances représentatives de titres financiers prêtés	_	_
Titres financiers empruntés	-	_
Titres financiers donnés en pension	-	_
Autres opérations temporaires	-	_
• Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	_
Autres opérations	-	_
• Autres instruments financiers	_	_
Créances	304 587,56	296 414,65
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	304 587,56	296 414,65
Comptes financiers	1 196 801,53	5 857 140,54
Liquidités	1 196 801,53	5 857 140,54
Autres actifs	1 170 001,33	3 037 170,34
Total de l'actif	856 450 161,64	768 925 419,60

21

## **BILAN** passif

	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	718 647 733,87	639 139 818,33
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	115 500 270,73	84 077 431,25
• Report à nouveau	14 948 281,44	12 383 174,59
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 561 234,76	21 343 757,41
• Résultat de l'exercice	-459 280,68	2 964 694,79
<b>Total des capitaux propres</b> (montant représentatif de l'actif net)	855 198 240,12	759 908 876,37
Instruments financiers	-	
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	1 101 059,31	578 365,90
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 101 059,31	578 365,90
Comptes financiers	150 862,21	8 438 177,33
Concours bancaires courants	150 862,21	8 438 177,33
Emprunts	-	-
Total du passif	856 450 161,64	768 925 419,60

### **HORS**-bilan

	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	_	_
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	_	_
- Marché à terme conditionnel (Options)	_	_
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps  Contracts for Differences (CED)	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<ul> <li>Autres engagements</li> <li>Marché à terme ferme (Futures)</li> </ul>		
- Marché à terme conditionnel (Options)	<u>-</u>	
- Dérivés de crédit	<u>-</u>	
- Swaps	_	
- Contracts for Differences (CFD)		

### **COMPTE** de résultat

	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	27 688,26	37 058,15
• Produits sur actions et valeurs assimilées	5 537 747,15	8 478 561,52
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers		-
• Produits sur contrats financiers		-
• Autres produits financiers	+	-
Total (I)	5 565 435,41	8 515 619,67
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers		-
• Charges sur dettes financières	-9 561,63	-88 674,27
• Autres charges financières	-15 863,49	-46 672,96
Total (II)	-25 425,12	-135 347,23
Résultat sur opérations financières (I - II)	5 540 010,29	8 380 272,44
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-4 881 747,13	-2 292 853,75
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	658 263,16	6 087 418,69
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	30 685,87	-55 361,92
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-1 148 229,71	-3 067 361,98
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-459 280,68	2 964 694,79

Les produits sur actions et valeurs assimilées incluent des produits exceptionnels relatifs à des récupérations des retenues à la source pour un montant global de  $50~959 \in$ . Les « Autres charges financières » incluent des charges exceptionnelles relatives aux honoraires d'ERNST & YOUNG pour la récupération des retenues à la source pour un montant de  $10~129 \in$ .



### règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les comptes ont été établis par la Société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

#### Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation selon la méthodologie suivante :

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> Instruments financiers cotés

Les instruments financiers côtés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour. Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend d'Aviva Investors France, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

<u>Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes</u>:

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.



Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

#### Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des revenus courus.

#### Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sousjacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

#### Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux Frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs qui sont donc facturées au FCP;
- des commissions de mouvement facturées au FCP ;
- les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, conservateur, distribution, avocat)	Actif net	0,80% TTC Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion financière)	Actif net	2% TTC maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Entre 13 à 156 euros (selon le pays)
Commission de surperformance	Néant	15% de la performance au- delà de celle de l'indice de référence <sup>(1)</sup>

(1) Une commission de surperformance sera prélevée au profit de la société de gestion.

#### Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

#### Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus:
- 09/01/2020 : mise à jour des frais courants et mise à jour du capital social ;
- 07/02/2020 : mise à jour des performances ;



- 30/04/2020 : wording Benchmark ;

US Equities - Délégation FI AIA;

- 16/07/2020 : mise à jour du SRRI (de 5 à 6).
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts** Distribution et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

# **évolution**actif net

	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	759 908 876,37	734 260 646,07
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	98 553 651,78	12 421 779,12
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-29 722 242,00	-22 565 357,12
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	21 250 618,29	33 649 369,72
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-15 508 755,23	-13 610 860,02
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-155 464,81	-140 096,10
Différences de change	-14 796 486,81	11 349 532,55
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	38 970 250,66	2 439 185,07
- Différence d'estimation exercice N	209 546 345,78	170 576 095,12
- Différence d'estimation exercice N-1	170 576 095,12	168 136 910,05
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-974 946,85	-915 379,63
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	658 263,16	6 087 418,69
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-1 039 924,69	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-1 945 599,75	-3 067 361,98
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	855 198 240,12	759 908 876,37

# **compléments**d'information

#### 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

#### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	

#### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	s -	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires		-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

#### 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés	-	-	-	-
réglementés ou assimilés				
Engagements de gré à gré	-	-	-	
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés	-	-	-	-
réglementés ou assimilés				
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

#### 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	_	-	<u>-</u>	
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 196 801,53
Passif	_		_	
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	_
Comptes financiers	-	-	-	150 862,21
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	
Autres opérations	-	-	-	-

#### 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif	_	_		_	
Dépôts	-		-		
Obligations et valeurs assimilée	es -	-	-	-	
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titre financiers	es -	-	-	-	-
Comptes financiers	1 196 801,53	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titre	es -	-	-	-	-
financiers					
Comptes financiers	150 862,21	-	-	-	-
Hors-bilan	_		_		
Opérations de couverture	_	-	_	-	
Autres opérations	-	-	-	-	-

#### 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	CHF	Autres devises
Actif Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	287 909 043,23	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	_
OPC	-	9 336 409,79	-	_
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	87 036,69	-	-	_
Comptes financiers	783 227,10	0,02	-	_
Autres actifs	-	-	-	-
Passif Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	
Comptes financiers	20 247,43	-	42,93	0,01
Hors-bilan Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

#### 3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances Opérations de change à terme de devises :	304 587,56
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons à recevoir	182 728,11
Somme à payer	121 859,45
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b> Opérations de change à terme de devises :	1 101 059,31
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	1 098 898,47
Somme à payer	2 160,84
-	-
-	-
	-
Autres opérations	_

#### 3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'é	exercice 100 332	98 553 651,78	28 876	29 722 242,00
Commission de souscription		_		
Rétrocessions		-		
Commissions acquises à l'Op	)c	-		
3.7. Frais de gestion				
Frais de fonctionnement e	t de gestion (frais fixes) en % d	le l'actif net moyen	l	0,52
Commission de surperform	nance (frais variables) : montar	nt des frais de l'exe	rcice	719 300,14
Rétrocession de frais de ge	estion :			
- Montant des frais i	étrocédés à l'Opc			-
- Ventilation par Op	c "cible" :			
- Opc 1				-
- Opc 2				
3.9. Autres information 3.9.1. Valeur actuelle des i	es engagements reçus et/ou do ns nstruments financiers faisant l' iers reçus en pension (livrée)			néant
- Autres opérations t				
		:f. d. d/		
	nstruments financiers constitut us en garantie et non inscrits au		ranue:	
- actions				-
- obligations				
- titres de créances				
- autres instruments	financiers			_
Instruments financiers dor	nés en garantie et maintenus d	ans leur poste d'ori	gine:	
- actions				<u> </u>
- obligations				
- titres de créances				
- autres instruments	financiers			<u> </u>
	ers détenus en portefeuille émis iers (Sicav) et opc gérés par ce	_	s à la société de gestion	n (fonds) ou aux
- opc	(2.2.2.) or ope geres pur co			277 660 129,95
- autres instruments	financiers			-

#### 3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

#### Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
18/06/20	923 405,84	1,14	218 701,38	0,27
17/09/20	1 022 193,90	1,25	309 111,44	0,38
Total acomptes	1 945 599,74	2,39	527 812,82	0,65

	30.09.2020	30.09.2019
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	14 948 281,44	12 383 174,59
Résultat	-459 280,68	2 964 694,79
Total	14 489 000,76	15 347 869,38
Affectation		
Distribution	1 097 249,78	971 603,25
Report à nouveau de l'exercice	13 391 750,98	14 376 266,13
Capitalisation	-	-
Total	14 489 000,76	15 347 869,38
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	818 843,1196	747 387,1196
Distribution unitaire	1,34	1,30
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	202 934,01	397 478,33



### 3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

#### Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date		Montant global	Montant unitaire
12/03/20		1 039 924,69	1,37
-		-	-
-		-	-
-		-	-
Total acompte	es	1 039 924,69	1,37

	30.09.2020	30.09.2019
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	115 500 270,73	84 077 431,25
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 561 234,76	21 343 757,41
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 039 924,69	-
Total	122 061 505,49	105 421 188,66
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	122 061 505,49	105 421 188,66
Capitalisation	-	-
Total	122 061 505,49	105 421 188,66
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-



#### 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018	29.09.2017	30.09.2016
Actif net	855 198 240,12	759 908 876,37	734 260 646,07	669 418 096,43	548 229 869,78
Nombre de parts en circulation	818 843,1196	747 387,1196	757 135,1196	755 580,5226	694 123,1196
Valeur liquidative	1 044,39	1 016,75	969,78	885,96	789,81
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	1,37	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	3,73	5,36	3,942	4,53	11,44
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	0,37	0,98	0,23	-
Capitalisation unitaire (2)	-	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

Date de création du Fonds : 7 juillet 2004.



<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

# inventaire au 30.09.2020

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif
Valeurs mobilier	res					
Action						
US00287Y1091	ABBVIE INC	PROPRE	34 599,00	2 584 340,09	USD	0,30
FR0000120404	ACCOR SA	PROPRE	96 039,00	2 304 936,00	EUR	0,27
US00724F1012	ADOBE INC	PROPRE	12 107,00	5 063 434,11	USD	0,59
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	28 377,00	3 845 083,50	EUR	0,45
FR0000053951	AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	PROPRE	20 186,00	2 735 203,00	EUR	0,32
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	29 205,00	1 812 754,35	EUR	0,21
US3635761097	A.J.GALLAGHER	PROPRE	45 875,00	4 130 373,51	USD	0,48
NL0013267909	AKZO NOBEL NV	PROPRE	9 645,00	833 520,90	EUR	0,10
US0152711091	ALEXANDRIA REAL ESTATE EQUITIES REIT	PROPRE	10 283,00	1 403 044,39	USD	0,16
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	10 712,00	1 752 697,44	EUR	0,20
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	12 654,00	15 815 206,92	USD	1,85
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	56 499,00	2 402 337,48	EUR	0,28
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	6 571,00	17 644 058,18	USD	2,06
US03027X1000	AMERICAN TOWER REDIT	PROPRE	14 355,00	2 959 138,83	USD	0,35
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	38 792,00	1 793 160,20	EUR	0,21
US0378331005	APPLE INC	PROPRE	248 903,00	24 581 466,28	USD	2,87
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	16 603,00	5 224 964,10	EUR	0,61
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	21 503,00	1 479 406,40	EUR	0,17
FR0000120628	AXA	PROPRE	238 678,00	3 765 384,13	EUR	0,44
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	PROPRE	1 193 480,00	1 909 090,61	EUR	0,22
US0605051046	BANK OF AMERICA CORP	PROPRE	284 234,00	5 839 079,91	USD	0,68
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	32 090,00	1 668 038,20	EUR	0,20
US09247X1019	BLACKROCK INC A	PROPRE	9 954,00	4 783 675,18	USD	0,56
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	70 287,00	2 177 139,83	EUR	0,25
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	47 080,00	1 394 509,60	EUR	0,16

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif
US1101221083	BRISTOL MYERS SQUIBB CO	PROPRE	58 513,00	3 008 356,09	USD	0,35
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	31 752,00	3 484 782,00	EUR	0,41
FR0000120172	CARREFOUR SA	PROPRE	58 311,00	796 819,82	EUR	0,09
FR0000125585	CASINO GUICHARD	PROPRE	29 427,00	610 610,25	EUR	0,07
US1667641005	CHEVRON CORP	PROPRE	50 017,00	3 071 013,52	USD	0,36
US1727371080	CIRCUIT CITY STORES	PROPRE	100 000,00	0,00	USD	0,00
US20030N1019	COMCAST CLASS A	PROPRE	138 380,00	5 458 967,98	USD	0,64
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	81 514,00	2 935 319,14	EUR	0,34
US20825C1045	CONOCOPHILLIPS	PROPRE	57 268,00	1 603 787,25	USD	0,19
US21036P1084	CONSTELLATION BRANDS INC-A	PROPRE	25 319,00	4 091 761,13	USD	0,48
US22160K1051	COSTCO WHOLESALE	PROPRE	17 534,00	5 308 122,63	USD	0,62
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	373 760,00	2 792 734,72	EUR	0,33
US2283681060	CROWN HOLDINGS	PROPRE	33 813,00	2 216 234,32	USD	0,26
US1266501006	CVS HEALTH CORP	PROPRE	62 584,00	3 116 791,54	USD	0,36
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	48 251,00	2 221 234,79	EUR	0,26
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	43 621,00	2 408 751,62	EUR	0,28
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	258 136,00	3 688 763,44	EUR	0,43
FR0011635515	EDF PRIME DE FIDELITE	PROPRE	81 138,00	732 351,59	EUR	0,09
US28176E1082	EDWARDS LIFESCIENCES	PROPRE	63 297,00	4 308 503,42	USD	0,50
US28414H1032	ELANCO ANIMAL HEALTH INC	PROPRE	118 555,00	2 823 725,02	USD	0,33
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PROPRE	27 833,00	251 220,66	EUR	0,03
IT0003128367	ENEL SPA	PROPRE	351 102,00	2 604 474,64	EUR	0,30
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	75 611,00	863 477,62	EUR	0,10
FR0013215407	ENGIE SA LOYALTY BONUS 2020	PROPRE	85 265,00	973 726,30	EUR	0,11
DE000ENAG999	E.ON SE	PROPRE	175 398,00	1 653 652,34	EUR	0,19
US29444U7000	EQUINIX INC COMMON STOCK REIT	PROPRE	5 138,00	3 330 531,65	USD	0,39
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	7 901,00	917 701,15	EUR	0,11
US30040W1080	EVERSOURCE ENERGY	PROPRE	36 325,00	2 588 115,59	USD	0,30
US30303M1027	FACEBOOK A	PROPRE	24 027,00	5 366 197,33	USD	0,63
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	36 591,00	1 420 828,53	EUR	0,17

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif
US4370761029	HOME DEPOT INC	PROPRE	30 743,00	7 280 636,62	USD	0,85
US4385161066	HONEYWELL INTERNATIONAL INC	PROPRE	30 887,00	4 335 743,04	USD	0,51
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	130 138,00	1 367 750,38	EUR	0,16
ES0148396007	INDITEX	PROPRE	29 883,00	711 215,40	EUR	0,08
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	310 964,00	1 883 508,95	EUR	0,22
US45866F1049	INTERCONTINENTALEXCHANGE GROUP	PROPRE	43 786,00	3 735 802,92	USD	0,44
IT0000072618	INTESA SANPAOLO SPA	PROPRE	528 473,00	847 142,22	EUR	0,10
US46266C1053	IQVIA HOLDINGS INC	PROPRE	31 506,00	4 235 100,65	USD	0,50
US46625H1005	JP MORGAN CHASE & CO	PROPRE	84 648,00	6 949 271,27	USD	0,81
FR0000121485	KERING	PROPRE	1 981,00	1 124 415,60	EUR	0,13
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	46 718,00	1 878 063,60	EUR	0,22
IE00BZ12WP82	LINDE PLC	PROPRE	13 176,00	2 660 234,40	EUR	0,31
FR0011149590	L'OREAL PRIME 2013	PROPRE	5 350,00	1 485 160,00	EUR	0,17
FR0000120321	L'OREAL SA	PROPRE	1 962,00	544 651,20	EUR	0,06
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	12 439,00	4 968 136,60	EUR	0,58
US5745991068	MASCO CORP	PROPRE	77 996,00	3 666 839,62	USD	0,43
US5801351017	MC DONALD'S CORP	PROPRE	13 412,00	2 510 382,36	USD	0,29
IE00BTN1Y115	MEDTRONIC PLC	PROPRE	41 046,00	3 637 488,01	USD	0,43
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	PROPRE	78 425,00	5 547 566,41	USD	0,65
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	19 947,00	1 829 538,84	EUR	0,21
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	115 497,00	20 715 886,25	USD	2,42
US6092071058	MONDELEZ INTERNATIONAL	PROPRE	87 469,00	4 285 246,28	USD	0,50
US64110L1061	NETFLIX INC	PROPRE	3 345,00	1 426 342,34	USD	0,17
US65339F1012	NEXTERA ENERGY INC	PROPRE	18 501,00	4 379 088,01	USD	0,51
US6541061031	NIKE INC -B-	PROPRE	48 384,00	5 179 829,75	USD	0,61
FI0009000681	NOKIA OYJ	PROPRE	651 502,00	2 182 531,70	EUR	0,26
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	17 694,00	8 166 415,11	USD	0,95
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	189 800,00	1 686 183,20	EUR	0,20
US68902V1070	OTIS WORLDWIDE CORPORATION	PROPRE	72 905,00	3 880 723,23	USD	0,45
US70450Y1038	PAYPAL HOLDINGS INC	PROPRE	40 508,00	6 806 200,69	USD	0,80

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif
US7134481081	PEPSICO INC	PROPRE	39 261,00	4 640 408,14	USD	0,54
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	7 150,00	973 472,50	EUR	0,11
FR0000121501	PEUGEOT SA	PROPRE	167 644,00	2 598 482,00	EUR	0,30
US7427181091	PROCTER AND GAMBLE CO	PROPRE	21 417,00	2 538 480,22	USD	0,30
US7443201022	PRUDENTIAL FINANCIAL	PROPRE	30 601,00	1 657 592,22	USD	0,19
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	PROPRE	51 070,00	1 268 578,80	EUR	0,15
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	63 507,00	1 751 523,06	EUR	0,20
ES0173516115	REPSOL	PROPRE	72 489,00	414 782,06	EUR	0,05
GB00B03MLX29	ROYAL DUTCH SHELL PLC-A	PROPRE	35 160,00	378 954,48	EUR	0,04
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	27 183,00	5 825 806,13	USD	0,68
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	59 220,00	5 053 242,60	EUR	0,59
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	49 841,00	6 616 891,16	EUR	0,77
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	35 603,00	3 775 698,15	EUR	0,44
US8243481061	SHERWIN WILLIAMS CO	PROPRE	2 709,00	1 609 575,46	USD	0,19
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	39 466,00	4 257 592,08	EUR	0,50
DE000ENER6Y0	SIEMENS ENERGY AG	PROPRE	19 733,00	453 859,00	EUR	0,05
US83088M1027	SKYWORKS SOLUTIONS	PROPRE	24 530,00	3 043 631,94	USD	0,36
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	70 456,00	797 421,01	EUR	0,09
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	64 478,00	989 737,30	EUR	0,12
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	88 475,00	2 323 353,50	EUR	0,27
GB00BDSFG982	TECHNIPFMC PLC	PROPRE	59 044,00	322 616,42	EUR	0,04
IT0003497168	TELECOM ITALIA SPA	PROPRE	2 557 178,00	874 554,88	EUR	0,10
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	32 003,00	2 053 312,48	EUR	0,24
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	19 384,00	7 298 361,56	USD	0,85
FR0000120271	TOTAL SA	PROPRE	144 987,00	4 233 620,40	EUR	0,50
IE00BK9ZQ967	TRANE TECHNOLOGIES PLC	PROPRE	44 649,00	4 616 630,07	USD	0,54
BE0974320526	UMICORE SA	PROPRE	34 553,00	1 228 359,15	EUR	0,14
NL0000388619	UNILEVER NV	PROPRE	27 653,00	1 424 129,50	EUR	0,17
US9078181081	UNION PACIFIC CORP	PROPRE	34 160,00	5 734 941,54	USD	0,67
US75513E1010	UNITED TECHNOLOGIES CORP	PROPRE	67 510,00	3 312 604,27	USD	0,39

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif
US91324P1021	UNITEDHEALTH GROUP	PROPRE	20 814,00	5 533 774,60	USD	0,65
US92343V1044	VERIZON COMMUNICATIONS INC	PROPRE	26 589,00	1 348 893,20	USD	0,16
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	62 604,00	10 675 753,11	USD	1,25
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	83 166,00	1 979 350,80	EUR	0,23
DE0007664039	VOLKSWAGEN AG PFD	PROPRE	6 474,00	889 527,60	EUR	0,10
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	8 016,00	562 081,92	EUR	0,07
US9831341071	WYNN RESORTS	PROPRE	36 548,00	2 238 103,34	USD	0,26
Total Action O.P.C.V.M.				419 753 390,52		49,08
LU1602144906	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAN MSCI PACIFIC EX JAPAN ETF	PROPRE	16 774,00	8 151 325,30	EUR	0,95
LU1437017350	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV MSCI EMERGING MARKETS ETF	PROPRE	1 478 699,00	82 830 803,18	EUR	9,69
LU1681048804	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV S AND P 500 ETF	PROPRE	1 249 838,00	66 553 123,60	EUR	7,78
FR0007017488	AVIVA AMÉRIQUE	PROPRE	382 197,00	164 145 967,56	EUR	19,19
FR0007478052	AVIVA ASIE	PROPRE	28 507,00	7 607 663,09	EUR	0,89
FR0011586551	AVIVA GRANDES MARQUES ISR PART I	PROPRE	5 361,00	10 274 624,55	EUR	1,20
FR0010247072	AVIVA INVESTORS JAPON ISR FCP	PROPRE	4 363,00	67 790 068,87	EUR	7,93
FR0000291528	AVIVA INVESTORS BRITANNIA SICAV	PROPRE	22 223,00	5 275 962,43	EUR	0,62
GB0004463476	AVIVA INVESTORS INVESTMENT FUNDS ICVC AVIVA INVESTORS SICAV	PROPRE	4 917 024,04	9 336 409,79	GBP	1,09
FR0010838607	AVIVA INVESTORS SMALL & MID CAPS EURO- PART I	PROPRE	281,00	4 568 149,56	EUR	0,53
FR0010510479	AVIVA MONETAIRE ISR CT PART D FCP	PROPRE	882,00	8 661 284,10	EUR	1,01
Total O.P.C.V.M. Total Valeurs mo				435 195 382,03 854 948 772,55		50,89 99,97
Liquidites  BANQUE OU AT	ГТЕПТЕ					
-	BANQUE CHF BPP G1	PROPRE	-46,25	-42,93	CHF	-0,00
	BANQUE EUR BPP G1	PROPRE	-130 571,84	-130 571,84	EUR	-0,02
	BANQUE EUR BPP G9	PROPRE	413 574,41	413 574,41	EUR	0,05
	BANQUE GBP BPP G1	PROPRE	0,02	0,02	GBP	0,00
	BANQUE HKD BPP G1	PROPRE	-0,09	-0,01	HKD	-0,00
	BANQUE USD BPP G1	PROPRE	-23 743,15	-20 247,43	USD	-0,00
	BANQUE USD BPP G9	PROPRE	918 451,26	783 227,10	USD	0,09
Total BANQUE	OU ATTENTE			1 045 939,32		0,12

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif
FRAIS DE GES	TION					
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-379 598,33	-379 598,33	EUR	-0,04
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-703 058,12	-703 058,12	EUR	-0,08
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-16 242,02	-16 242,02	EUR	-0,00
	PRN-1COMVARIABLEACQU	PROPRE	-2 160,84	-2 160,84	EUR	-0,00
	PRRETROFDGG1N-1	PROPRE	121 859,45	121 859,45	EUR	0,01
Total FRAIS DE	GESTION			-979 199,86		-0,11
Total Liquidites				66 739,46		0,01
Coupons						
Action						
US0152711091	ALEXANDRIA REAL EQS	ACHLIG	10 283,00	6 506,62	USD	0,00
US03027X1000	AMERICAN TOWER REITS	ACHLIG	14 355,00	9 768,72	USD	0,00
IE00BTN1Y115	MEDTRONIC PLC	ACHLIG	41 046,00	16 241,28	USD	0,00
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	ACHLIG	78 425,00	28 557,10	USD	0,00
US6092071058	MONDELEZ INTL	ACHLIG	87 469,00	16 447,29	USD	0,00
US6541061031	NIKE INC -B-	ACHLIG	48 384,00	7 076,16	USD	0,00
US8835561023	THERMO FISCHER SCIEN	ACHLIG	18 576,00	2 439,52	USD	0,00
FR0000120271	TOTAL SA	ACHLIG	144 987,00	95 691,42	EUR	0,01
Total Action				182 728,11		0,02
Total Coupons				182 728,11		0,02
Total AFER AC	TIONS MONDE			855 198 240,12		100,00